



Les Plus
Beaux Villages
de France®



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-cinq le 15 juillet
Présents : 6 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 7 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 08/07/2025

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT - Éric HERVÉ – Jean-Michel LABROUSSE -
Johannes VAN STRIEN

ABSENTS : Romain DELTEIL a donné procuration à Jean-Michel LABROUSSE
Benoît BOUSSIQUET - Bruno DURAND - Laurence GAREL– Adeline RAIMBAULT

Secrétaire de séance : Nicole HUULOT

Début de séance 20h00

Une minute de silence a été observée en mémoire de Francis HERVÉ décédé le 07 juillet 2025.

Il avait été élu conseiller dès 1989 . De 1995 à 2008 il était le Maire de la commune . Il avait été de nouveau élu conseiller de 2008 à 2014.

La commune lui doit notamment l'achat du "château" et de son parc panoramique , le captage de l'eau potable aux Jaumards et l'adhésion au label des Plus Beaux Villages de France . Il avait été à la base de la création du SIVOS et en fut son premier président .

Divers :

Il est proposé de rajouter à l'ordre à jour le point suivant

- Dotation aménités rurales

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Choix d'une entreprise pour les travaux de réfection du parking des HLM et du dépôt communal :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis pour la réfection du parking des HLM et du dépôt communal.

EUROVIA : Montant du devis pour les travaux du parking des HLM et du dépôt communal : 25 810,00 € HT

AGRAFEUIL TP : Montant du devis pour les travaux du parking des HLM et du dépôt communal : 19 878,50 € HT

SAS CYPRIOTE : Montant du devis pour les travaux du parking des HLM : 7 608,00 € HT ; montant du devis pour les travaux du parking du dépôt communal : 13 186,50 € HT soit un montant global total de 20 794.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de retenir le devis de la SAS CYPRIOTE car cette entreprise a déjà réalisé des travaux pour la commune qui ont donné entière satisfaction. Elle ne sous traite pas avec d'autres entreprises par rapport à l'entreprise AGRAGEUIL, qui elle sous traite pour le revêtement.

2 – Contrat à durée déterminée :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail à durée déterminée de Madame Marie-Catherine MONRIBOT arrive à échéance le 31 août 2025. Il propose de le renouveler et de le prolonger jusqu' au 31 juillet 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ce contrat à durée déterminée.

3 – Contrat à durée déterminée pour un emploi saisonnier :

Les employés communaux ne seront que 2 en activité cet été, en raison des congés de chacun, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi temporaire d'accroissement d'activité du 1^{er} au 31 août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 0 « abstention » 6 voix « pour » et 1 voix « contre » de la part de Monsieur Francis MARIN pour le motif suivant : « en mon sens, 2 personnes suffisent pendant la période des mois de juillet et août » décide le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité d'une période allant du 1^{er} au 31 août 2025 pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

4 – Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par la société ORANGE pour l'année 2025 s'élève à un montant de 1 102,37 € selon le mode de calcul suivant :

Artères aériennes : 12,775 km x 64,87 € = 828,71 €

Artères souterraines : 5,625 km x 48,65 € = 273,66 €

Total 1 102,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès de la société ORANGE.

5– Redevance d'occupation du domaine public par ANTARGAZ :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par Antargaz pour l'année 2025 s'élève à 192.00 € selon le mode de calcul suivant : $[(0,035 \times \text{Longueur du réseau en m}) + 100] \times 1,42$ soit $[(0,035 \times 1002.9) + 100] \times 1,42 = 191.80 \text{ €}$ arrondie à 192 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès d'Antargaz

6 – Convention de mise à disposition avec le SIVOS : Alles Limeuil Paunat Saint Chamassy :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : Alles, Limeuil, Paunat, Saint Chamassy pour la mise à disposition de Mesdames Marie- Catherine MONRIBOT et Laura PISTRE, employées au sein de la commune de Limeuil et détachées au SIVOS suivant les besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

7 – Dotation aménités rurales :

Le terme d'aménités rurales recouvre une large gamme de structures uniques, naturelles ou construites par l'homme en zone rurale, telles que la flore et la faune, les paysages cultivés, le patrimoine historique. Cette dotation vise à soutenir les collectivités rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (zone Natura 2000).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2024 la commune a perçu une dotation au titre des aménités rurales d'un montant de 3 000,00 €. Pour 2025 la commune va percevoir une dotation d'un montant de 6 640,00 € car cette année est prise en compte l'appartenance au Grand Site de France. La commune doit reverser à la (CCVH) Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme 20 % de cette somme soit 1 328,00 €. La CCVH élabore cette année le dossier de renouvellement au Grand Site de France pour les 8 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune reverse à la CCVH 20% de la dotation de l'année 2025 soit 1 328,00 €.

Informations diverses :

La recette des horodateurs s'élève à 34 242 €

Monsieur LELEU, des Bâtiments de France, a envoyé à la mairie ses recommandations pour la réfection des fontaines.

5 entreprises ont envoyé leur offre de prix au sujet des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg.

La terrasse du RIVERS BISTRO a été démontée le 11 juillet.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 9 septembre.

La séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance
Nicole HULOT

Le Maire,
Jean Claude HERVÉ